

Image not found or type unknown



Demande des renseignements

Par **Amar83**, le **08/01/2020** à **11:36**

Bonjour

Je suis un étranger je voudrais créer une entreprise en France, la préfecture me demande des justificatifs sur la viabilité économique du projet de création.

On m'a dit que c'est le notaire qui va le faire.

Est-ce que vous pouvez me le faire.

Par **jodelariege**, le **08/01/2020** à **12:39**

bonjour

vous êtes ici sur un site de conseils juridiques personne ne peut vous faire de justificatifs ici....

Par **Visiteur**, le **08/01/2020** à **13:39**

Bonjour

Comme dit JO, ce n'est pas notre rôle... C'est le vôtre, en relation avec un cabinet spécialisé ou un expert-comptable. Ce dossier prévisionnel est une étape importante dans la démarche du créateur d'entreprise. Il doit en effet lui permettre, d'une part, de mesurer la faisabilité économique de son projet.

Par **Delangeclair**, le **13/01/2020** à **11:36**

Bonjour,

Les personnes sur le forum ne peuvent directement vous fournir de justificatifs.

En revanche, il y a bon nombre de sites comme celui-ci qui vous renseignent sur les

démarches à suivre, voir même répertoriant différents professionnels et cabinets.

Je vous souhaite bon courage dans votre projet.